

Pour diffusion le 29 janvier 2007 à 7h
CNW : code 01 et hebdomas régionaux

**Programme ICI ON RECYCLE! :
les industries, les commerces et les institutions ont jusqu'au
31 mars 2007 pour déposer leur candidature**

Québec, le 29 janvier 2007 – La société d'État RECYC-QUÉBEC rappelle que la date limite pour le prochain dépôt de candidatures dans le cadre de son programme d'attestation de performance ICI ON RECYCLE! est fixée au **31 mars 2007**.

Ce programme de reconnaissance gouvernemental mis en place par RECYC-QUÉBEC souligne les efforts des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui ont implanté dans leurs établissements des mesures permettant une gestion exemplaire des matières résiduelles, dans le respect de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

RECYC-QUÉBEC remet, deux fois par année, des Attestations de performance aux établissements qui rencontrent des critères de haute performance environnementale. Quarante-cinq établissements (45) de toutes tailles, répartis à travers le Québec et oeuvrant dans des domaines d'activités très variés peuvent afficher publiquement le sceau d'excellence ICI ON RECYCLE! La fiche de chaque établissement attesté peut être consultée sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC à l'adresse http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici_tab_attestes.asp

Critères d'évaluation

Pour obtenir cette reconnaissance, les établissements doivent respecter plusieurs critères dont le premier est de mettre en valeur au moins 65 % des matières résiduelles valorisables. En deuxième lieu, l'établissement doit atteindre les objectifs de mise en valeur dans trois des sept matières suivantes : 70 % des papiers et des cartons; 70 % du bois; 60 % des matières organiques; 95 % des métaux; 70 % des plastiques, 95 % du verre et 70 % des matières textiles.

L'Attestation de performance ICI ON RECYCLE! est valable pour une durée de deux ans et les détenteurs peuvent afficher publiquement cette reconnaissance en utilisant le matériel graphique mis à leur disposition par RECYC-QUÉBEC sur leurs outils de communication (sceau sur la papeterie, bannière ICI ON RECYCLE!, etc.). Au terme de cette période de deux ans, les établissements attestés seront invités à faire la démonstration du maintien de leur performance environnementale pour renouveler leur attestation.

Les candidatures seront évaluées par un comité composé de personnalités dotées d'une bonne connaissance de la gestion des matières résiduelles dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Pour obtenir de l'information sur le programme ICI ON RECYCLE! et en savoir plus sur chacun des établissements attestés, il suffit de consulter le site Internet de RECYC-QUÉBEC au www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca.

Dans le cadre de son mandat et en soutien à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant

la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

- 30 -

Sophie Langlois-Blouin
Agente d'information
RECYC-QUÉBEC
(418) 643-0394 poste 3238